



Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

PV N°05 - REUNION DU 19 DECEMBRE 2023

Présidence : Michel RAVIART

Présents : Mickael AUBRY, Daniel DUBOIS (réfèrent éclairage et sols), Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Absents excusés : Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU (réfèrent sols)

Invitée : Séverine DESPINOY – CDTIS District des Flandres

Assiste : Patrick BAUW

Pour information

Réfèrents « Sols » Ligue : Gilles BRIOU (terrains@escout.fff.fr), Daniel DUBOIS (ddubois11@neuf.fr) & Michel RAVIART (terrains@lfhf.fff.fr)

Réfèrents « Eclairage » Ligue : Daniel DUBOIS (ddubois11@neuf.fr) & Michel RAVIART (terrains@lfhf.fff.fr)
Ils peuvent être contactés pour toute question « technique » relative à l'application des Règlements

Prochaines réunions :

Mardi 16 janvier 2024 (Visio)

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 06/01/2024

Mardi 13 février 2024

Lundi 11 mars 2024

Mardi 09 avril 2024

Mardi 14 mai 2024

Mardi 18 juin 2024

Le P.V n°04 est validé

Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

*La Commission Régionale des Terrains & Installations Sportives rappelle que pour toute demande de modification concernant une installation il faut envoyer une demande à : terrains@lfhf.fff.fr
Seule la CRTIS est habilitée à modifier des libellés sur l'outil STADIUM*

La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.

Il appartient également aux clubs et aux organisateurs de compétitions de vérifier que le niveau de classement de l'installation est compatible avec celui requis par le règlement de la compétition concernée

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOGENTEL – STADE PIERRE BERNINI 1 – NNI 025540101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 20/11/2023 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 05/05/2024.

Date de la visite : 15/11/2023 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

La Commission note que les sanitaires doivent être remis en état.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 19/12/2033.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **CHAUNY – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 021730202**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 19/09/2023

La Commission prend connaissance du rapport des essais in situ des performances sportives et de sécurité réalisée le 21/11/2022. La date de mise en service du terrain retenue sera celle portée au PV de ces essais à savoir 01/10/2022.

La Commission note que seul un des vestiaires joueurs atteint les 20 m² minimum et que précédemment l'installation était classée en niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/10/2032.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CHATEAU THIERRY – GYMNASSE RENE CASSIN – NNI 021689902**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

Date de la visite : 15/11/2023 – Mr Mickael AUBRY - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 10/11/2023
- Photos des équipements

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 19/12/2033, avec les réserves suivantes à réaliser avant le 15/06/2024 :

- o Installer un miroir dans les vestiaires joueurs et arbitre

La Commission rappelle que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOGENTEL – STADE PIERRE BERNINI 1 – 025540101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 20/11/2023 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 05/05/2024.

Date de la visite : 15/11/2023 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : **286** lux (Sources : IM) (Requis mini en E4 : 320 lux à maintenir)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.57

U2h Facteur d'uniformité : 0.74

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 19/12/2025.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AVION – STADE SANTIAGO BERNABEU - 620650304**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 05/11/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 07/09/2023.

Date de la visite : 23/11/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (Date de renouvellement du revêtement : 29/09/2023) et des documents transmis :

- Tests in-situ du 03/11/2023
- Rapport de visite effectué par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 29/09/2033.

- **BEURAINS – STADE FRANCOIS BOURBOTTE 1 – 620990101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/07/2025.

Date de la visite : 07/12/2023 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Mr Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 19/12/2033, avec la réserve suivante à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **BEURAINS – STADE FRANCOIS BOURBOTTE 3 – 620990103**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 16/12/2023.

Date de la visite : 07/12/2023 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Mr Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 19/12/2033, avec la réserve suivante à réaliser avant le 15/05/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



SUITE

- **BEURAINS – STADE FRANCOIS BOURBOTTE 4 – 620990104**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 16/12/2023.

Date de la visite : 07/12/2023 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Mr Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 19/12/2033.

- **BEURAINS – STADE FRANCOIS BOURBOTTE 5 – 620990105**

Cette installation était classée en Niveau A5 SYN jusqu'au 16/12/2023.

Date de la visite : 07/12/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A5 SYN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A5 SYN jusqu'au 19/12/2033.

- **COURRIERES – STADE GABRIEL PERI 2 – NNI 622500102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 16/12/2023.

Date de la visite : 22/11/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

La Commission note la dégradation du plafond des vestiaires par l'humidité et demande sa remise en état.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 19/12/2033.

- **COURRIERES – STADE GABRIEL PERI 3 – NNI 622500103**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 16/12/2023.

Date de la visite : 22/11/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission constate un classement « historique » avec une longueur mesurée à 88m (90m minimum requis règlementairement), elle prend note du projet de travaux et dans cette attente confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 30/06/2024.



SUITE

- **COURRIERES – STADE GABRIEL PERI 4 – NNI 622500104**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 16/12/2023.

Date de la visite : 22/11/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 19/12/2033, avec la réserve suivante à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Reboucher les trous au niveau des points de penalty

- **COURRIERES – STADE HAT TRICK – NNI 622500201**

Cette installation était classée en Niveau A5 SYN jusqu'au 16/12/2023.

Date de la visite : 22/11/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A5 SYN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A5 SYN jusqu'au 19/12/2033.

- **RICHEBOURG – STADE RENE LEFEBVRE 2 – NNI 627060102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 16/12/2023.

Date de la visite : 15/11/2023 – Mr Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 19/12/2033.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/12/2023 :

- Recouvrir la plaque métallique située dans la zone de sécurité des 2,50m par un revêtement en gazon synthétique collé

- **ST NICOLAS – STADE DE LA SCARPE 1 – 627640101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/11/2023.

Date de la visite : 06/12/2023 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Mr Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 19/12/2033, avec les réserves suivantes à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique.



SUITE

- **WINGLES – STADE LEONARD DANIEL 1 - 628950201**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 17/02/2027.

Date de la visite : 28/11/2023 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Plan Coupe
- Rapport de visite effectué par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 19/12/2033.

1.3 Changements de niveau de classement

- **BEURAINS – STADE FRANCOIS BOURBOTTE 2 – 620990102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2027.

Date de la visite : 07/12/2023 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Mr Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis et l'absence des bancs de touche, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 19/12/2033, avec la réserve suivante à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)



1.5 Avis préalables

- **ANNEZIN – COMPLEXE SPORTIF BAS CHAMPS 2 – 620350102**

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 08/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Plan de l'aire de jeu
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La commission prend note que les vestiaires sont situés dans le bâtiment dénommé « salle des sports Armand Druon ».

Au regard des éléments transmis et avec les compléments ci-dessus, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau T5 SYN sous réserve d'une modification des pentes du terrain permettant d'obtenir 2,44m sous la barre transversale des buts.

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains & Installations Sportives lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **ANGRES – STADE JESSE OWENS – 620320301**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 06/03/2028.

Date de la visite : 24/10/2023 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 82 lux (Sources : IM)

U2h Facteur d'uniformité : 0.66

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 19/12/2025.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AVION – STADE DANIEL LECLERCQ – 620650301**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 27/01/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 15/12/2023.

Date de la visite : 23/11/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 405 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.59

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 19/12/2024.

- **AVION – STADE SANTIAGO BERNABEU - 620650304**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 05/11/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 07/09/2023.

Date de la visite : 23/11/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 233 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.65

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 19/12/2025.



SUITE

- **BETHUNE – STADE HERMANT DEPRESZ – 621190101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/06/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 03/11/2023.

Date de la visite : 05/12/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Alain DELHAYE – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 219 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.53

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 19/12/2025.

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 2 - 625700102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/09/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 19/05/2023.

Date de la visite : 09/11/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 145 lux (sources : LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.43

U2h Facteur d'uniformité : 0.66

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 19/12/2027.

- **NOYELLES SOUS LENS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE – 626280101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 13/10/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 07/12/2023.

Date de la visite : 14/11/2023 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 81 lux (Sources : IM)

U2h Facteur d'uniformité : 0.49

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 19/12/2025.

3.3 Changements de niveau de classement



3.4 Avis préalables

- **ANNEZIN – COMPLEXE SPORTIF BAS CHAMPS 2 – 620350102**

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 08/01/2028.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 24/10/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 160 lux (Sources : LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.64

U2h Facteur d'uniformité : 0.77

Angle inclinaison :

GR : 50

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement en Niveau E6 et elle rappelle que l'angle d'inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale doit être inférieur ou égal à 70°. (Cf. Art. 3.3.2 du règlement)

- **BILLY MONTIGNY – STADE PAUL GUERRE 2 – 621330102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 17/09/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 28/10/2025.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 24/10/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 149 lux (Sources : LED) (150 lux mini / E6)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.36 (≥ 0.4 / E6)

U2h Facteur d'uniformité : 0.59 (≥ 0.6 / E6)

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement Niveau E7.

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BAILLEUL SIRE BERTHOULT – STADE WARLOUZET 1 – NNI 620730101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/10/2033.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 29/11/2023.

Remerciements

- **BARLIN – STADE DERANCY 1 – NNI 620830101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/10/2033.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 29/11/2023.

Remerciements



5 AFFAIRES DIVERSES

- **BULLY LES MINES – STADE RENE CORBELLE 1 – 621860101**

Cette installation est classée niveau T4 PN jusqu'au 28/01/2024.

Date de la visite : 24/11/2023 – Monsieur Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

Visite conseil à la demande de la Mairie et du club de l'ES Bully les Mines pour évaluer la faisabilité d'un changement de niveau de l'installation en niveau T3 PN.

Le rapport de visite joint confirme les points suivants :

- Il est demandé d'agrandir l'aire de jeu à 105mx68m (Cf. Art. 3.2.1 du Règlement)
- Les bancs de touche joueurs doivent mesurer 5m (Cf. Art. 3.9.5.2 du Règlement)
- Obstruer la main courante en partie basse (Cf. Art. 6.6.1 du Règlement)
- Renforcer la protection de la sortie des joueurs (Cf. Art. 6.5 du Règlement)

La Commission rappelle que pour ce changement de niveau un PV d'essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité devra être transmis. (Cf. Art. 3.2.6.1 du Règlement)

La Commission invite la collectivité à demander un Avis Préalable sur le projet de travaux pour s'assurer de leurs conformités réglementaires.

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

• HERBELLES – STADE YVES DEHAY – NNI 624310101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 18/11/2023.

Date de la contre visite : 30/11/2023 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 26/10/2023

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 19/12/2033, avec les réserves suivantes à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche

• LE PORTEL – STADE AMOUR SERGENT 1 – NNI 626670101

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 09/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T3 PN et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué par Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 PN et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

• ST MARTIN BOULOGNE – STADE DE LA WAROQUERIE 2 – NNI 627580102

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 09/12/2023.

Date de la contre visite : 23/11/2023 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12/10/2012
- Rapport de visite effectué par Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 19/12/2033, avec les réserves suivantes à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (Cf. Art.3.9.5.1 du Règlement)



SUITE

• **ST MARTIN BOULOGNE – STADE DE LA WAROQUERIE 3 – NNI 627580103**

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 10/07/2024.

Date de la contre visite : 23/11/2023 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12/10/2012

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 19/12/2033.

• **VIEIL MOUTIER – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 628530101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 15/12/2023.

Date de la visite : 30/10/2023 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et demande une confirmation signée par Mr le Maire.

La Commission prend note du démontage des mains courantes sur les longueurs du terrain. Elle indique que si elles devaient être remontées une largeur de sécurité de 2.50m s'impose entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 19/12/2033 sous réserve de la transmission avant le 29/02/2024 :

- D'une AOP ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public
- De la demande de confirmation de classement signée par Mr le maire

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

• **ARQUES – STADE GASTON TEETEN 1 – NNI 620400201**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 08/03/2024.

La Commission prend connaissance des tests in situ des 27 et 28/09/2023 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T4 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 08/09/2033.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CALAIS – STADE DE L'EPOPEE 2 (SYN) – 621930102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 25/11/2023.

Date de la visite : 08/10/2023 – MM Jacques VARLET – Membre de la CRTIS & Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 372 lux (Sources : LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.60

U2h Facteur d'uniformité : 0.78

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 jusqu'au 19/12/2024.

3.3 Changements de niveau de classement

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 1 – 626430101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 28/04/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 13/10/2023.

Date de la visite : 28/11/2023 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : **177** lux (sources : IM) (Requis mini en E5 : 200 lux à maintenir)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 19/12/2025.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **RUMINGHEM – SALLE DES SPORTS – 627309901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 13/02/2030.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie de Ruminghem nous indiquant qu'il n'y a plus d'équipe Futsal ni d'équipe engagée en championnat depuis 2021 et vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'éclairage.

Remerciements

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BERMERAIN – COMPLEXE SPORTIF STEPHAN MATTA 1 – NNI 590690101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/05/2023.

Date de la visite : 25/11/2023 – Mr Patrice RATTE – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Photo des buts

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (Fixations au sol des buts rabattables).

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 63,60m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Suppression des arcs derrière les montants des buts et mise en place des perches de soutien de filet. Envisager le remplacement des buts.
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante
- Fixer à l'armature des bancs de touche les planches servant d'assise
- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche

La Commission précise que le classement de l'installation en Niveau T5 PN ne sera possible que si les vestiaires joueurs disposent de ses propres sanitaires & les sanitaires publics dissociés des joueurs et officiels.

- **WALLERS – STADE DES PRESIDENTS CACHERA – NNI 596320101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/10/2023.

Date de la visite : 21/11/2023 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,70m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche



SUITE

- **WASNES AU BAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 596450101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/10/2023.

Date de la visite : 27/10/2023 – Mr Pascal LESAIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

La Commission note l'absence de la protection de l'aire de jeu (Main courante) qui est obligatoire sur toute la longueur côté vestiaires

Elle rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : *En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.*

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 19/12/2033.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Remplacer le plexiglas des bancs de touche

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **HAMEL – STADE ANDRE HALLE – 592800101**

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 10/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable avec un terrain en pelouse naturelle et de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier Mairie
- Plan des vestiaires

La Commission confirme que le projet des vestiaires est conforme pour un niveau T5 mais note que les dimensions de l'aire de jeu 101 m x 58 m (requis minimum pour un T5 : 105mx68m) sont insuffisantes pour un classement en Niveau T5.

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet de nouveaux vestiaires pour un classement de l'installation en Niveau T6 PN.

Pour son classement en Niveau T6 PN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

- **VIEUX CONDE – STADE VALMEX – 596160201**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 15/01/2024.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie de Vieux Condé nous informant que cette installation appartient à Valenciennes Métropole et qu'en raison de l'absence d'activité sportive, vouloir renoncer au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **VALENCIENNES – GYMNASE DU FORT MINIQUE 1 - NNI 596069905**

Cette installation est classée Niveau Futsal 3 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire et du club de changement de classement en Niveau Futsal 2 ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12/12/2023
- Rapport de visite du 06/12/2023 effectué par Mr Gilles BRIOU, Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **COUTICHES – STADE MUNICIPAL 3 – 591580103**

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 22/03/2032.

Date de la visite : 06/12/2023 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 80 lux (Sources : LED)

U2h Facteur d'uniformité : 0.41

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 19/12/2027.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LE CATEAU CAMBRESIS – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 - 591360102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 03/07/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 10/01/2021.

Date de la visite : 22/11/2023 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pascal LESAIN – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 128 lux (sources : IM)

U2h Facteur d'uniformité : 0.41

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 19/12/2025.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement



SUITE

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LECELLES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593350101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/05/2023.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 06/11/2023.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **ARLEUX – COMPLEXE SPORTIF JACQUES NOEL 2 – NNI 590150102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/10/2023.

La Commission prend connaissance du mail et d'une photo transmise par la Mairie d'Arleux en date du 27/11/2023 indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur du but 1 à 2,44m sous la barre transversale et le traçage de la zone technique en pointillés devant les bancs de touche ont été réalisés.

Remerciements

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CAMPHIN EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DE LUCHIN SYNTHETIQUE 2 – NNI 591240204**

C'est une nouvelle installation

Date de la visite : 28/11/2023 – Mr Michel RAVIART Président de la CRTIS & Mr Patrick BAUW référent administratif.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents suivants :

- Plan projet
- Rapport de visite de Mr Michel RAVIART

La Commission prend note que la capacité spectateur de l'installation est de zéro.

La Commission note la nécessité d'achever et de clôturer la zone de stationnement à proximité immédiate du terrain.

La Commission relève également les non-conformités mineures suivantes :

- Absence de transmission du PV des essais in situ
- Absence de transmission d'un plan du réseau d'humidification et descriptif des arroseurs
- Hauteur sous la barre transversale des deux buts non conforme (2,41m à 2,44m)
- Adhésifs commerciaux à retirer sur les montants des buts

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 01/04/2024, date à laquelle les non-conformités devront pouvoir être levées.

La hauteur sous la barre transversale des buts devra être mise en conformité pour la prochaine compétition.

- **MOUVAUX – STADE PATRICK BALAY 2 – 594210102**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2025.

Date de la visite : 01/12/2023 – Mme Séverine DESPINOY & Mr Karim CLAUS – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (Date de renouvellement du revêtement : 03/11/2022) et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de contre visite effectué le 01/12/2023 par Mme Séverine DESPINOY & Mr Karim CLAUS – Membres de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 19/06/2024.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 590170101**

Cette installation était classée en Niveau T2 PN jusqu'au 10/06/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 22/07/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T2 PN. **Elle transmet la demande à la CFTIS pour une visite de classement.**

- **ARMENTIERES – STADE DE L'EPSM 1 – NNI 590170301**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/08/2023.

Date de la visite : 16/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY & Mr Daniel BERTELOOT – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 61m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés devant les bancs de touche

- **HEM – STADE MAISON DU FOOTBALL – NNI 592990102**

Cette installation était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 02/07/2018.

Date de la visite : 15/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS et Mr Thierry HOCQUAUX – District des Flandres

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 SYN pour un terrain mis en service en 09/2017, les essais réglementaires initiaux ont été réalisés le 15/05/2018.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/09/2027.

- **LAMBERSART – STADE GUY LEFORT 2 – NNI 593280102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/09/2025.

Date de la visite : 27/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY et Mr Hubert MORENT – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (Date de renouvellement du revêtement : 03/08/2023) et des documents transmis :

- Tests in-situ de 03/08/2023 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau T5 SYN à l'article 3.2.6.2 du Règlement des terrains et installations sportives.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 03/08/2033.



SUITE

- **LILLE – COMPLEXE SPORTIF JEAN BARATTE 1 – NNI 593500801**

Cette installation était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 17/09/2021.

Date de la visite : 15/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS & Mr Thierry HOCQUAUX – District des Flandres

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 SYN (Date de mise en service : 17/09/2011).

La Commission prend note d'une mise en service antérieure au 01/01/2015 et accepte une distance réduite à 2,40m entre le pied de poteau pivot du but A8 et de la ligne de touche.

La Commission, pour instruire le dossier, demande la transmission du rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (17/09/2021) ou l'engagement du changement de revêtement à l'inter-saison prochaine.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre en conformité les fourreaux pour obtenir une hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale
- La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.

- **WATTRELOS – STADE DU BECK 2 – NNI 596500102**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 05/07/2022.

Date de la visite : 09/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY & Mr Hubert MORENT – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 19/12/2033.

- **WATTRELOS – STADE DU BECK 3 – NNI 596500103**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/07/2022.

Date de la visite : 09/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY & Mr Hubert MORENT – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 19/12/2033, avec les réserves suivantes à réaliser avant le 15/06/2024 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Recouvrir la plaque d'égout située à 2,50m du tracé de l'aire de jeu par un revêtement en gazon synthétique collé



SUITE

- **WATTRELOS – STADE DU CRETINIER 3 – NNI 596500203**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 05/07/2022.

Date de la visite : 09/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY & Mr Hubert MORENT – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 19/12/2033.

1.3 Changements de niveau de classement

- **BONDUES – COMPLEXE SPORTIF DU FORT 4 – NNI 590900201**

Cette installation était classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 24/07/2022.

Date de la visite : 21/07/2023 – Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS - Mr Thierry HOCQUAUX – District des Flandres

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (Date de mise en service : 01/10/2011) et du document transmis :

- Plan des nouveaux vestiaires

La Commission note une mise en service du terrain au 1/10/2011 (cf. PV d'essais initiaux) et le dernier PV d'essais transmis en date du 04/09/2019.

Au regard des éléments transmis, la Commission, demande la transmission du rapport de tests in-situ pour le maintien de classement à échéance décennale (01/10/2021).

Dans cette attente, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 19/06/2024.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

- **ROUBAIX – SALLE RAYMOND DUBLY – NNI 595129901**

Cette installation était classée en Niveau Futsal 1 jusqu'au 12/06/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1. **Elle transmet la demande à la CFTIS pour une visite de classement.**

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **CAMPHIN EN PEVELE – COMPLEXE SPORTIF DE LUCHIN SYNTHETIQUE 2 – NNI 591240204**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 01/04/2024.

Date de la visite : 28/11/2023 – Mr Michel RAVIART Président de la CRTIS & Mr Patrick BAUW référent administratif.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage en niveau E4.

Valeurs de contrôle :

Eclairement moyen horizontal : 398 lux (sources : LED) (Requis mini en E4 : 400 lux)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.65 (requis mini en E4 \geq 0.7)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 19/12/2027.

Ces résultats ne correspondant pas à ceux de l'étude d'éclairage, un constat contradictoire sera organisé avec l'entreprise début 2024.

- **LESQUIN – STADE JEAN PIERRE PAPIN 2 – NNI 593430102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/03/2027.

Date de la visite : 09/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS & Mr Thierry HOCQUAUX – District des Flandres.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairement moyen horizontal : 182 lux (sources : LED)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.52

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2027.

- **MOUVAUX – STADE PATRICK BALAY 2 – NNI 594210102**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2025.

Date de la visite : 25/10/2023 – Mme Séverine DESPINOY & Mr Nassim DAHMANI – Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Valeurs de contrôle :

Eclairement moyen horizontal : 172 lux (sources : LED)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.51

U2h Facteur d'uniformité : 0.69

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 19/12/2027.



3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 1 - 590170101**

Cette installation était classée en Niveau T2 PN jusqu'au 10/06/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 22/07/2022.

Date de la visite : 16/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY & Mr Daniel BERTELOOT – Membres de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 302 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.41 (Requis mini en E5 \geq 0.5)

U2h Facteur d'uniformité : 0.61

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 19/12/2025.

Le classement de l'éclairage ne sera possible qu'une fois l'installation classée.

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 2 – 590170102**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 25/09/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 12/12/2021.

Date de la visite : 16/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY & Mr Daniel BERTELOOT – Membres de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 149 lux (sources : IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.47

U2h Facteur d'uniformité : 0.64

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 19/12/2025.

- **ROUBAIX – COMPLEXE SPORTIF BARBE D'OR - 595120201**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2031 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 13/02/2022.

Date de la visite : 17/11/2023 – Mr Nassim DAHMANI – Membre de la CDTIS et Mr Thierry HOCQUAUX – District des Flandres

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 118 lux (sources : IM)

U2h Facteur d'uniformité : 0.41

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 19/12/2025.



SUITE

- **ROUBAIX – STADE MAERTENS - 595120102**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 31/03/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 18/11/2020.

Date de la visite : 17/11/2023 – Mr Nassim DAHMANI – Membre de la CDTIS et Mr Thierry HOCQUAUX – District des Flandres

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 100 lux (sources : IM)

U2h Facteur d'uniformité : 0.46

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 19/12/2025.

- **WAVRIN – STADE DU GRAND COIN - 596530101**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 07/04/2020.

La Commission prend note de la demande de changement de dénomination du stade demandé par Monsieur l'Adjoint aux Sports sur le formulaire de classement.

Date de la visite : 17/11/2023 – Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 203 lux (sources : LED)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.30 (Requis mini en E6 \geq 0.4)

U2h Facteur d'uniformité : 0.54 (Requis mini en E6 \geq 0.6)

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 19/12/2027.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CHERENG – COMPLEXE SPORTIF DE L'AUTOUR – NNI 591460101**

Cette installation est classée en Niveau A8 SYN jusqu'au 12/11/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement d'un éclairage et valide la conformité de cet éclairage au cahier des charges FAFA.

- **DUNKERQUE – STADE DES MARAICHERS 2 – 591830802**

Cette installation qui était classée niveau T5 SYN jusqu'au 12/01/2028 est référencée en retrait de classement.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Madame Hélène DENIS – Responsable du service des équipements sportifs indiquant que les travaux de réparation du revêtement ont été réalisés.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le reclassement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 12/01/2028.



SUITE

- **SAINT ANDRE-LEZ-LILLE – STADE KETELS 1 – NNI 595270101**

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 18/10/2033.

La Commission prononce le report des travaux repris ci-dessous qui devaient être effectués pour le 30/11/2023 devront être réalisés pour le 31/01/2024, à savoir :

- Mettre la hauteur du but à droite en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Mettre en conformité les fourreaux pour obtenir une hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale
- Mettre un miroir dans le vestiaire 1
- Replacer les poteaux de corner dans l'angle des lignes de jeu
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (Cf. Art.3.9.5.1 du Règlement)

- **SAINT POL SUR MER – STADE CITE SNCF 1 – NNI 595400201**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 16/05/2033.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie de St Pol Sur Mer en date du 24/04/2023 indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale, le traçage de la zone technique en pointillés devant les bancs de touche et de la mise en place d'une protection en gazon synthétique sur les plaques situées côté tribune au niveau des points de corner dans la zone de sécurité des 2,50m ont été réalisés.

Remerciements

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADIUM TERRAIN HONNEUR - 590090201**

Cette installation est classée en Niveau T2 PNE jusqu'au 24/10/2028 et l'éclairage était classé en niveau E4 jusqu'au 13/04/2020.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Mr Vincent DRIEUX – Responsable Technique du Stadium montrant que les travaux suivants ont été réalisés :

- Hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale
- Mise en place des bancs joueurs d'au moins 7,5 m de long
- Cheminement entouré d'agents de sécurité, sectorisation par présence d'agents, emplacement devant le PC Sécurité

La Commission **transmet les photos à la CFTIS pour information.**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• NOYON – STADE FRERES PATERLINI 1 – 604710101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 12/01/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 20/09/2023.

Date de la visite : 06/12/2023 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS - Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (Date de mise en service : 15/11/2023) et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS et Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

La Commission rappelle qu'un PV d'essais de conformité aux valeurs réglementaires du revêtement devra lui être transmis avant le 15/05/2024.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 15/05/2024 avec les réserves suivantes à réaliser avant le 15/06/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Replacer les poteaux de corner dans l'angle des lignes de jeu (cf. art 3.9.4 du Règlement)

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

• ST AUBIN EN BRAY – STADE DES 4 VENTS – 605670101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 20/09/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable avec un terrain en pelouse naturelle et de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier de la Mairie
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet de nouveaux vestiaires pour un classement de l'installation en Niveau T5 PN.

Pour son classement en Niveau T5 PN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.



SUITE

- **THIEUX – STADE COMMUNAL – 606340101**

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 21/03/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable avec un terrain en pelouse naturelle et de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet de nouveaux vestiaires pour un classement de l'installation en Niveau T5 PN.

Pour son classement en Niveau T5 PN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **CREIL – GYMNASSE JULES UHRY – NNI 601759901**

Cette installation n'a jamais été classée.

Date de la visite : 27/11/2023 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- Rapport de visite effectué par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend note que la capacité spectateur de l'installation est de zéro.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 19/12/2033.

Les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **GOUVIEUX – STADE PAUL BOURNE 2 – 602820102**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2032.

Date de la visite : 15/11/2023 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Alain CAILLET – Membre de la CDTIS

Valeurs de l'étude d'éclairage du 16/06/2023 :

Eclairage moyen horizontal : 185 lux (sources : LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.59

U2h Facteur d'uniformité : 0.81

Angles inclinaiions : 68,6

GR : 48.5

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 201 lux (sources : LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.45

U2h Facteur d'uniformité : 0.64

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 19/12/2027.

- **NOYON – STADE FRERES PATERLINI 1 – 604710101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 12/01/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 20/09/2023.

La Commission prend note du remplacement de l'éclairage existant des Iodures Métalliques (IM) par des LED.

Date de la visite : 06/12/2023 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Daniel DUBOIS – Membre de la CDTIS

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 198 lux (sources : LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.66

U2h Facteur d'uniformité : 0.84

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 19/12/2027.

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC



5 AFFAIRES DIVERSES

- **ROSOY EN MULTIEN – STADE MUNICIPAL – NNI 605480101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 13/07/2031.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de la CDTIS de l'Oise montrant que les travaux de la pose de pare-ballon d'une hauteur de 6m dans le cadre d'une demande FAFA ont été réalisés.

La Commission note qu'à la suite de la pose des poteaux d'éclairage les dégagements de sécurité des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle ne sont plus respectés.

La Commission suspend le classement de l'installation en Niveau T6 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (Poteaux d'éclairage).

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59m pour obtenir les dégagements nécessaires.

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.



SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CAMON – STADE LUCIEN JOVELIN 3 – 801640103**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2025 et l'éclairage est classé en Niveau E7 jusqu'au 17/01/2025.

Date de la visite : 07/12/2023 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN (Date de renouvellement du revêtement : 01/12/2023) et des documents transmis :

- Photos de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 01/06/2024, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public avant le 29/02/2024.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

Le 19/12/2023
Michel RAVIART
Président